

## Que faire?

Apportez votre contribution en enlevant les néophytes envahissantes de votre jardin afin d'éviter qu'elles prolifèrent de manière incontrôlée dans les environs et qu'elles se disséminent dans les milieux naturels.

Nous vous encourageons à planter des fleurs, buissons ou arbres indigènes au lieu d'espèces exotiques et à demander conseil à des professionnels!

Informations complémentaires:

→ [www.be.ch/flyer-neophytes](http://www.be.ch/flyer-neophytes)



## Point de contact cantonal

[www.be.ch/neobiotes](http://www.be.ch/neobiotes)



## Impressum:

© Concept, images, textes et graphisme: Umsicht, Agentur für Umwelt & Kommunikation, Lucerne, umsicht.ch  
La présente réédition est née d'une collaboration avec les cantons d'AG, BL, BS, BE et SO en avril 2023.



Kanton Bern  
Canton de Berne

## Plantes indigènes

Les plantes indigènes ont des effets bénéfiques pour les êtres humains et la nature:

- Elles favorisent la présence de papillons et d'oiseaux.
- Leur floraison est belle et elles attirent les abeilles mellifères et les abeilles sauvages.
- La plupart d'entre elles poussent lentement et ne nécessitent que peu d'entretien.
- Certaines d'entre elles ont des fleurs et des fruits comestibles qui permettent de préparer de merveilleux menus.
- Il existe aussi des arbustes indigènes à feuillage persistant.
- Beaucoup peuvent être utilisées pour créer des bouquets en été ou en hiver (branches avec bourgeons de fleurs).

Les plantes indigènes sont bien plus qu'une alternative aux néophytes. Le dépliant «Remplacer les néophytes envahissantes par des plantes indigènes» vous fournit des informations plus détaillées:



Conseil 1:  
Sureau  
au lieu de buddléia



Conseil 2:  
Épilobe  
au lieu d'impatiante



Conseil 3:  
Houx  
au lieu de laurier-cerise



Conseil 4:  
Millepertuis  
au lieu de solidage



## Néophytes envahissantes

### Risque de prolifération

Nom français	Type de plante	Matériel végétal susceptible de proliférer	Risque de propagation par	Statut
Ronce d'Arménie	Arbuste	Graines, racines et stolons	Oiseaux, résidu végétal et terreux	⊗
Chèvrefeuilles asiatiques*	Plante grimpante	Graines, tiges, stolons et racines	Oiseaux, résidu végétal et terreux	⊗
Renouées asiatiques	Vivace	Racines et tiges	Résidu végétal et terreux, eau	⊗
Ambrosie élevée**	Vivace	Graines	Graines, vent, oiseaux et résidu terreux	⊗
Espèces de bambou	Arbre	Racines	Résidu terreux	⊗
Palmier chanvre	Arbre	Graines	Oiseaux	⊗
Impatiante glanduleuse*	Vivace	Graines	Jet de graines	⊗
Vergerette annuelle	Vivace	Fleurs/graines et racines	Vent	⊗
Sumac*	Arbre	Graines et racines	Résidu terreux et drageons	⊗
Vigne vierge	Plante grimpante	Graines, racines et tiges	Oiseaux, résidu végétal et terreux	⊗
Bunias d'Orient	Vivace	Graines et racines	Résidu végétal et terreux	⊗
Ailante*	Arbre	Graines et racines	Résidu terreux, vent et drageons	⊗
Orpin bâtard	Vivace	Racines et stolons	Résidu terreux	⊗
Laurier-cerise*	Arbuste	Graines et racines	Oiseaux	⊗
Solidages nord-américains	Vivace	Graines, racines et stolons	Vent et résidu terreux	⊗
Berce du Caucase*	Vivace	Graines	Jet de graines, résidu terreux et vent	⊗
Robinier*	Arbre	Graines et racines	Jet de graines, résidu terreux et drageons	⊗
Sénéçon sud-africain*	Vivace	Fleurs/graines et racines	Vent	⊗
Symphorine blanche*	Arbuste	Graines et racines	Drageons et oiseaux	⊗
Cornouiller soyeux	Arbuste	Graines, racines et stolons	Oiseaux, résidu terreux et drageons	⊗
Buddléia de David	Arbuste	Graines et racines	Vent, eau et rejets de souche	⊗
Topinambour	Vivace	Racines	Résidu terreux	⊗
Armoise des frères Verlot	Vivace	Tiges et racines	Eau, résidu végétal et terreux	⊗
Lupin à folioles nombreuses*	Vivace	Graines et racines	Jet de graines, animaux, drageons et résidu terreux	⊗

Vous trouverez ici des informations sur d'autres néophytes envahissantes: → [www.be.ch/flyer-neophytes](http://www.be.ch/flyer-neophytes)

### Élimination\*

- Éliminer le matériel végétal susceptible de se propager dans les ordures ménagères
- Éliminer le matériel végétal qui ne risque pas de se propager dans une installation professionnelle de compostage ou de méthanisation
- Exceptions: ambrosie élevée et renouées asiatiques → éliminer toutes les parties de la plante dans les ordures ménagères

\* Les résidus végétaux et terreux sont considérés comme des déchets et ne peuvent être déposés que dans des décharges autorisées. Il est interdit de déposer des déchets hors des endroits prévus à cet effet, sous prétexte que d'autres déchets s'y trouvent déjà (décharges «sauvages»; loi fédérale sur la protection de l'environnement).



## Néophytes envahissantes et alternatives indigènes

\* Certaines parties ou l'entier de la plante sont toxiques ou légèrement toxiques.  
\*\* Le pollen de cette plante peut déclencher de fortes allergies.

## Néophytes envahissantes

Les **néophytes** sont des plantes exotiques qui n'existaient pas chez nous à l'origine. Elles ont été introduites par l'être humain, comme plantes utiles ou ornementales, ou par dissémination.

Pour une partie d'entre elles, il s'agit de **néophytes envahissantes**. On les reconnaît à leur croissance luxuriante, leur propagation envahissante et au fait qu'elles supplantent les espèces indigènes avec des conséquences négatives.

La biodiversité indigène s'en trouve menacée. Certaines plantes provoquent des problèmes de santé, endommagent les infrastructures ou nuisent à l'agriculture et à la sylviculture.

Certaines de ces plantes font partie **des néophytes envahissantes interdites** et il n'est pas permis de les planter.



**Impatiens glanduleuse**

*Impatiens glandulifera*



**Séneçon sud-africain**

*Senecio inaequidens*



**Berce du Caucase**

*Heracleum mantegazzianum*



**Chèvrefeuilles asiatiques**

*Reynoutria japonica, R. sachalinensis, etc.*



**Solidages nord-américains**

*Solidago canadensis et gigantea*



**Buddleia de David**

*Buddleja davidii*



**Laurier-cerise**

*Prunus laurocerasus*



**Vergerette annuelle**

*Erigeron annuus*



**Ailante**

*Ailanthus altissima*



**Ronce d'Arménie**

*Rubus armeniacus*



### Néophytes envahissantes

- Ne pas en planter
- Les éliminer du jardin
- Éviter une propagation incontrôlée
- Ne pas les laisser grainer et couper les inflorescences avant la maturité des graines
- Éliminer les racines, graines et fruits dans les ordures ménagères
- Ne pas entreposer de matériel de jardin dans la nature ou en lisière de forêt



### Néophytes envahissantes interdites

(selon l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ODE)

- Ne pas vendre, planter, transplanter, reproduire d'où offrir ces plantes sous forme de bouquet.
- Éviter également leur propagation, même indirecte, via par exemple des racines dans des résidus de terre ou des graines dans le compost.
- Éliminer les néophytes envahissantes dans les ordures ménagères.

L'Impatiens glanduleuse se multiplie de manière extrêmement efficace à travers ses graines (mécanisme de projection). En raison de sa croissance rapide et de ses peuplements denses, elle supprime les espèces indigènes et empêche le rajeunissement naturel en forêt.

- **Toute nouvelle plantation est interdite**
- **Éviter la dissémination des graines**
- **Arracher les plantes avec leurs racines avant la floraison et les éliminer dans les ordures ménagères**

Floraison: juillet à septembre

Le Séneçon sud-africain est toxique pour les êtres humains et les animaux. Il se propage très efficacement à travers ses graines volantes et prospère au détriment de la flore indigène. Les feuilles du Séneçon sud-africain sont étroites et indivises. Ses tiges sont ligneuses dans leur partie inférieure. La lutte contre cette plante est très fastidieuse.

- **Toute nouvelle plantation est interdite**
- **Arracher les plantes avec leurs racines avant la floraison**
- **Éliminer les plantes avec leurs racines dans les ordures ménagères**

Floraison: juin à novembre

Combiné à la lumière du soleil, le jus de cette plante provoque de fortes et douloureuses brûlures. Avec ses grandes fleurs, la Berce du Caucase produit plusieurs dizaines de milliers de graines qui se disséminent et peuvent germer pendant plusieurs années. Dans la nature, elle peut former des peuplements denses et supplanter la flore indigène.

- **Toute nouvelle plantation est interdite**
- **Éviter le contact avec la peau**
- **Sectionner les racines sous la surface de la terre et éliminer impérativement les fleurs dans les ordures ménagères**

Floraison: juillet à septembre

Du fait de la forte croissance de ses racines, cette plante peut causer des dommages aux constructions et installations. De petits morceaux de racines et de rejets suffisent pour que les chèvrefeuilles asiatiques se mettent à pousser à un nouvel emplacement. Ils forment rapidement des monocultures et supplantent presque entièrement les espèces indigènes dans la nature. La lutte contre ces plantes est très compliquée et extrêmement fastidieuse.

- **Toute nouvelle plantation est interdite**
- **Faire enlever les plantes par des professionnels**
- **Éliminer les parties coupées et les racines dans les ordures ménagères**

Floraison: juillet à septembre

Les solidages se reproduisent très efficacement à travers leurs graines et stolons. En raison de leur croissance rapide et de leurs peuplements denses, ils supplantent les espèces rares indigènes – en particulier dans les réserves naturelles, où leur élimination est longue et difficile.

- **Toute nouvelle plantation est interdite**
- **Couper les inflorescences avant que les graines ne se resèment, éviter la propagation des graines**
- **Éliminer les plantes avec leurs racines avant la floraison dans les ordures ménagères**

Floraison: juillet à octobre

Le buddléia se dissémine rapidement sur de grandes distances en raison de ses nombreuses petites graines. Il prolifère sur des surfaces ouvertes près des cours d'eau, sur les bancs de gravier ou dans les zones déboisées. Il entrave la pousse de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres locaux.

- **Enlever les plantes et les remplacer par des espèces indigènes**
- **Couper les inflorescences avant que les graines ne se resèment et les éliminer dans les ordures ménagères**

Floraison: juillet à août

Le Laurier-cerise (surtout ses feuilles et ses baies) est toxique. Les oiseaux en mangent quand même les baies et favorisent ainsi une dissémination incontrôlée. Avec son feuillage dense, le Laurier-cerise empêche les plantes plus basses de pousser et entrave le rajeunissement naturel de la forêt.

- **Enlever les plantes et les remplacer par des espèces indigènes**
- **Éliminer les graines et les racines dans les ordures ménagères**

Floraison: avril à mai

Grâce à ses graines volantes, la Vergerette annuelle se dissémine très efficacement et sur de grandes distances. On la rencontre dans les zones d'habitation mais aussi dans les prés, les pâturages et au bord des chemins forestiers où elle supprime les plantes indigènes. La lutte contre cette plante est très fastidieuse. Attention: une fois fauchée, la plante devient pluri-annuelle.

- **Éviter la dissémination des graines**
- **Déterrer les plantes avec leurs racines avant la floraison (idéalement lors de conditions humides) et les éliminer dans les ordures ménagères**

Floraison: juin à octobre

Ces arbres qui apparaissent jusqu'à présent isolément dans les zones d'habitation commencent à se multiplier de manière incontrôlée. L'Ailante se propage de manière extrêmement efficace à travers ses graines et ramifications. Ses racines endommagent les murs et les berges. Dans les forêts, il supprime les arbres et arbustes indigènes.

- **Faire enlever les arbres par des professionnels**
- **Arracher les jeunes pousses et les éliminer dans les ordures ménagères**

Floraison: juin à juillet

La Ronce d'Arménie se répand à travers ses graines, ses racines et ses rejets. On la plante pour ses grands fruits sucrés, mais elle «s'échappe» facilement des jardins pour former des fourrés épais et étouffer la végétation indigène. Elle se caractérise par sa croissance vigoureuse et la base rouge de ses épines.

- **Enlever les plantes et les remplacer par des espèces indigènes**
- **Éliminer les parties coupées, les racines et les graines dans les ordures ménagères**

Floraison: juin et juillet